

Cote du document: EB/122
Date: 28 février 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la cent vingt-deuxième session du Conseil d'administration

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsable pour les questions techniques et la transmission des documents:

William Skinner
Responsable du
Bureau du Secrétaire
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Table des matières

	Paragraphe	Page
I. Introduction et ouverture de la session	1-8	1
II. Décisions du Conseil d'administration	8-120	1-21
A. Adoption de l'ordre du jour	9-10	1
B. Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2018; programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2018 et plan indicatif pour 2019-2020 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA; et rapports de situation sur l'initiative PPTTE et le SAFF	11-22	2-4
C. Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la quatre-vingt-dix-neuvième session	23-24	4-5
D. Plus de transparence pour un meilleur respect du principe de responsabilité – Plan d'action	25-30	5-6
E. Ressources disponibles pour engagement		6
F. Propositions de projet/programme présentées au Conseil d'administration	31-50	6-11
G. Propositions de dons d'un montant élevé	51-57	11-12
H. Stratégie pour l'établissement du Fonds d'investissement dans l'agriculture paysanne et les petites et moyennes entreprises (SIF)	58-69	12-13
I. Questions financières	70-98	13-17
J. Rapport sur la visite de pays effectuée en 2017 par le Conseil d'administration du FIDA au Bangladesh	99-101	17
K. Rapport du Bureau du Conseil des gouverneurs sur l'examen des pratiques applicables au processus à suivre pour les futures nominations du Président du FIDA	102-104	17-18
L. Questions diverses	105-120	18-21
III. Clôture de la session	121-122	21
IV. Documents présentés pour information	123	21
V. Informations données dans le cadre du principe d'adaptation à l'objectif visé		21

Annexes

I.	Délégations à la cent vingt-deuxième session du Conseil d'administration	22
II.	Liste des documents soumis au Conseil d'administration à sa cent vingt-deuxième session	36
III.	Ordre du jour	39

Procès-verbal de la cent vingt-deuxième session du Conseil d'administration

I. Introduction et ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

1. La cent vingt-deuxième session du Conseil d'administration est ouverte par le Président du FIDA et président du Conseil d'administration, Gilbert F. Hounoubo.
2. Le Conseil d'administration est saisi des documents dont la liste figure à l'annexe II.
3. Le procès-verbal suit l'ordre dans lequel les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés lors de la session. S'il y a lieu, les principaux résultats des délibérations sont exposés dans un encadré placé au début du point correspondant.
4. Le Président souhaite la bienvenue au sein du Conseil d'administration aux représentants nouvellement accrédités:
 - pour le Brésil, M. Eduardo Rolim;
 - pour l'Inde, M. Anurag Agarwal.
5. Il souhaite également la bienvenue aux représentants qui participent pour la première fois à une session du Conseil d'administration et aux autres délégués et observateurs présents, ainsi qu'aux personnes qui ont pris place dans la salle d'écoute.
6. Le Président invite les membres à observer une minute de silence en l'honneur des Casques bleus des Nations Unies qui ont perdu la vie dans l'attaque perpétrée au Nord-Kivu, en République démocratique du Congo, et indique que le drapeau des Nations Unies sera mis en berne en leur mémoire.
7. Le président du Conseil d'administration déclare ouverte la cent vingt-deuxième session.
8. Le discours d'ouverture du président du Conseil d'administration a été mis en ligne sous la cote EB2017/122/INF.8.

II. Décisions du Conseil d'administration

A. Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)

9. Le Conseil d'administration adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document EB 2017/122/R.1/Rev.1 et prend note du calendrier de travail présenté dans son additif.
10. L'ordre du jour sera ultérieurement modifié et publié sous la cote EB 2017/122/R.1/Rev.2 pour prendre en considération les modifications suivantes:
 - suppression de l'examen des projets prévus en Chine, au Pakistan et aux Philippines, dans l'attente de leur validation par les autorités nationales, préalable à l'ouverture des négociations;
 - suppression de l'examen de la proposition de prêt et don à la République de l'Ouganda pour le Projet national d'appui à la production d'huile de palme, afin de permettre la poursuite des consultations avec les États membres intéressés sur les mesures de protection environnementales et sociales; et
 - à la rubrique "Questions diverses", ajout des trois points suivants:
 - i) Compte rendu de la collaboration des organisations ayant leur siège à Rome (OSR) en 2017, un document initialement inscrit à l'ordre du jour à titre de note d'information;
 - ii) Rapport de situation oral au sujet de la conférence sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (CSST) tenue à Brasilia; et

- iii) Aperçu oral de la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'âge réglementaire du départ à la retraite, sur proposition du représentant du Royaume des Pays-Bas.

B. Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2018; programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2018 et plan indicatif pour 2019-2020 d'IOE; rapports de situation sur l'Initiative PPTE et le SAFF (point 3 de l'ordre du jour)

Résultat des délibérations:

1. Le Conseil d'administration approuve la présentation, à la quarante et unième session du Conseil des gouverneurs, du programme de travail pour 2018, d'un montant de 629 millions de DTS (875 millions d'USD), englobant un programme de prêts de 588 millions de DTS (818 millions d'USD) et un programme brut de dons de 57 millions d'USD. Le niveau de ce programme de travail est approuvé à des fins de planification, et il sera ajusté, au besoin, dans le courant de l'année 2018 en fonction du montant des ressources disponibles.
2. Le Conseil d'administration approuve également la transmission à la quarante et unième session du Conseil des gouverneurs du budget administratif comprenant:
 - le budget ordinaire du FIDA pour 2018, d'un montant de 155,54 millions d'USD;
 - les budgets d'investissement et d'ajustement non renouvelable du FIDA (IOE) pour 2018, dont le montant combiné est de 11,6 millions d'USD; et
 - le budget du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA pour 2018, d'un montant de 5,91 millions d'USD.
3. Le Conseil d'administration recommande également de soumettre au Conseil des gouverneurs, à sa quarante et unième session, en 2018:
 - un rapport de situation sur la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE), pour information, et
 - un rapport de situation sur la mise en œuvre du Système d'allocation fondé sur la performance établi sur la base du rapport fourni en quatrième partie du présent document et de son additif contenant les notes de pays pour 2017 et les allocations par pays pour 2017-2018.

11. Le Conseil d'administration examine le programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2018, le programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2018 et le plan indicatif pour 2019-2020 d'IOE, le rapport de situation sur la participation du FIDA à l'Initiative PPTE et le rapport sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance (SAFF) (document EB 2017/122/R.2 + Add.1), ainsi que le rapport du Comité d'audit y afférent (document EB 2017/122/R.3).

12. Le Conseil d'administration prend note des synthèses présentées par le représentant de l'Indonésie, au nom du président du Comité de l'évaluation, et par le président du Comité d'audit (Italie).
13. Le budget est jugé raisonnable, compte tenu de la singularité de la mission du FIDA, qui le distingue des autres institutions financières internationales (IFI). Le Conseil d'administration prend note des assurances données par la direction concernant le caractère exceptionnel des coûts liés aux activités relatives à l'excellence opérationnelle au service des résultats (OpEx), qui ne seront pas pris en considération dans le montant de référence pour les budgets à venir. Par la suite, les budgets reviendront à un niveau normal, toute éventuelle augmentation résultant exclusivement de décisions et d'engagements pris au préalable par le Conseil d'administration. Un membre est d'avis qu'il pourrait s'avérer difficile de revenir à un niveau normal et engage la direction à évoquer cette question avec le Comité d'audit et le Conseil d'administration dès les premiers mois de 2018.
14. La Liste A approuve avec mesure le montant combiné proposé pour le budget d'ajustement et d'investissement non renouvelable, étant entendu que cela ne conduira pas à établir une base de référence plus élevée pour les budgets à venir. Les membres des autres listes partagent cet avis.
15. Dans une déclaration commune, les membres de la Liste A se félicitent du processus participatif mis en œuvre pour mettre au point la version finale du projet de budget, qui a contribué à préciser les principales caractéristiques de l'initiative OpEx. Tout en soutenant le budget proposé pour 2018, la Liste A engage la direction:
 - à améliorer l'efficacité et à obtenir des résultats mesurables. Il convient de fixer des objectifs chiffrés et de les atteindre pour obtenir une diminution sensible des retards observés dans l'approbation et les décaissements, comme indiqué dans le Cadre de gestion des résultats de FIDA11. Il faudrait détecter les risques en amont, les réévaluer régulièrement et, de manière générale, les maîtriser et les atténuer chaque fois que possible.
 - à parvenir à quantifier, d'une manière ou d'une autre, les économies et les gains d'efficacité prévus, particulièrement dans le cadre des activités relatives à l'excellence opérationnelle au service des résultats (activités OpEx), pour lequel des crédits supplémentaires sont demandés.
 - à fournir une évaluation plus détaillée de l'impact en matière de développement résultant de l'allocation de ressources plus abondantes aux bureaux de pays du FIDA. À cet égard, l'efficacité doit être un indicateur cible essentiel, et il faudrait définir des indicateurs clés de performance permettant de rendre compte du déroulement des programmes financés.
 - à indiquer le niveau de référence des budgets à venir dans le Cadre de gestion des résultats.
 - à suivre et quantifier en permanence les coûts et les avantages des activités OpEx.
 - à faire en sorte que toute hausse des effectifs contribue clairement aux grandes orientations de l'OpEx, grâce à la nomination d'un personnel technique et d'encadrement qualifié. À cet égard, le recours aux consultants mérite un suivi attentif; et
 - à apporter des éléments attestant de l'amélioration de la qualité de la gestion des bureaux de pays du FIDA et des projets dans des rapports d'audit interne mieux ciblés.
16. La Liste A suivra de près l'intégration dans toutes les activités des thèmes transversaux que sont la problématique hommes-femmes, l'environnement et le climat. Le Conseil d'administration appelle la direction à renforcer l'attention portée

à la transversalisation de la problématique hommes-femmes et à assurer une dotation en personnel suffisante de l'unité compétente.

17. D'autres représentants soulignent la nécessité:

- de fournir un document unique détaillant les instruments financiers du FIDA dans un cadre financier clair, transparent et rationnel, qui s'inscrit dans une démarche à long terme durable;
- de continuer à donner la priorité à la décentralisation afin d'améliorer les aptitudes techniques du personnel des bureaux de pays du FIDA et de lui déléguer davantage de responsabilités, tout en prenant les mesures nécessaires pour faire en sorte que le siège soit doté des capacités nécessaires;
- d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des programmes et de leur exécution;
- de suivre les effets obtenus; et
- de mobiliser des fonds supplémentaires pour atteindre les objectifs de développement durable et honorer les engagements souscrits dans le cadre du Programme 2030.

18. En réponse aux questions soulevées par les représentants au Conseil d'administration, la direction apporte les précisions suivantes:

- Dépenses de personnel et autres dépenses. Étant donné le très petit nombre d'agents des services généraux recrutés, le FIDA n'a pas tiré parti de la diminution des barèmes de traitement. La rémunération nette du personnel est en léger repli. Les augmentations de prix ont été aussi limitées que possible, en dépit d'investissements dans les réseaux et l'automatisation destinés à mettre en place et renforcer les bureaux de pays du FIDA.
- Compte rendu des réalisations au regard des indicateurs clés de performance. La direction réaffirme son attachement aux principes fondamentaux que sont l'optimisation des ressources, l'efficacité et l'efficacités, et elle confirme que le Conseil d'administration se verra régulièrement communiquer des rapports concernant les indicateurs clés de performance qui font partie du Cadre de gestion des résultats de FIDA11.
- Décentralisation et exécution du programme de prêts et dons. Prenant acte de l'importance de la stabilité dans l'exécution du programme de prêts et dons, la direction explique que la décentralisation contribue à l'amélioration de l'exécution des activités et à l'augmentation des décaissements, qui ont atteint un niveau record au FIDA en 2017.
- Allocations au titre du SAFP. La direction donne des informations sur les allocations au titre du SAFP, dont l'établissement suppose de mener à bien deux processus: les préparatifs internes et les consultations sur la reconstitution des ressources.
- Impact et économies. La direction explique en outre que les effets des opérations du FIDA sont aussi importants que les économies réalisées, et devraient être considérés comme des gains.
- Structure d'organisation. Concernant la question de savoir si l'institution sera restructurée pour s'acquitter de toutes les tâches qui lui sont assignées, la direction indique que, s'il n'est pas prévu d'engager une restructuration, des aménagements seront opérés dans le cadre de la structure actuelle afin de renforcer l'exécution et l'efficacité et d'améliorer la visibilité du FIDA.
- Enjeux de la problématique hommes-femmes. La direction réitère son attachement à la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le cadre d'activités intégrées, prenant acte de ce que les enjeux relatifs

à la nutrition, à la problématique hommes-femmes, aux changements climatiques et à la jeunesse sont interdépendants. Deux postes ont été publiés pour renforcer le service chargé des questions d'égalité des sexes, et le FIDA se montrera encore plus attentif au nombre de femmes occupant des postes de direction (P5 et plus).

19. Le Directeur d'IOE remercie les représentants pour l'appui apporté à l'ensemble du programme de travail et budget présenté par IOE pour 2018. Il explique la différence entre le système d'autoévaluation et le système d'évaluation indépendante, qui sont complémentaires, il attend de la direction qu'elle prenne des mesures pour renforcer l'aptitude des bureaux décentralisés à rehausser les capacités en matière d'activités de suivi et d'évaluation, ce qui permettrait d'améliorer les indicateurs clés de performance.
 20. IOE prend également note qu'il lui est demandé d'inscrire à son programme de travail et budget pour 2019 une évaluation à l'échelle de l'institution de la visibilité du FIDA.
 21. Au titre de ce point de l'ordre du jour se déroule aussi une brève discussion portant sur les mesures à prendre pour permettre aux organes subsidiaires de mieux rendre compte de leurs travaux au Conseil d'administration. Le Comité d'audit et le Comité de l'évaluation ont débattu des moyens de renforcer leur rôle stratégique en rendant compte au Conseil d'administration de manière efficace. La comparaison avec d'autres IFI est en cours, et le Comité d'audit prépare une note d'information qui sera communiquée au Conseil d'administration à l'occasion de ses journées de réflexion du mois d'avril.
- C. Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la quatre-vingt-dix-neuvième session (point 4 de l'ordre du jour)
22. Le Conseil prend note du rapport présenté oralement par le président du Comité de l'évaluation sur la quatre-vingt-dix-neuvième session. M. Des Alwi (Indonésie) présente ce rapport en remplacement de M. Rishikesh Singh (Inde), qui ne peut être présent à la session. Dans son rapport, établi à partir du procès-verbal figurant dans le document EB 2017/122/R.4, il attire l'attention sur l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation qui se déroulera en 2018, ainsi que sur la deuxième phase de l'accord d'harmonisation entre la fonction d'évaluation indépendante et la fonction d'autoévaluation, qui sera parachevée dans la foulée.
 23. En outre, lors de la session du Comité de l'évaluation, les membres ont reconnu qu'il importait de mieux s'acquitter du mandat du Comité à l'égard du Conseil d'administration. Plus précisément, l'objectif est d'améliorer la contribution de l'ensemble des activités d'évaluation aux prises de décisions du Conseil d'administration. Une proposition sera présentée pour qu'il en soit débattu durant les prochaines journées de réflexion du Conseil d'administration.

D. Plus de transparence pour un meilleur respect du principe de responsabilité – Plan d'action (point 9 de l'ordre du jour)

Résultat des délibérations:

1. Le Conseil se félicite des mesures envisagées dans le Plan d'action pour la transparence et approuve les mesures proposées au paragraphe 19 du document concernant la diffusion des documents, à savoir:
 - La soumission à la session d'avril du Conseil d'administration, pour information sur une base confidentielle, du Rapport annuel sur les activités du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO), qui présente une synthèse des conclusions des enquêtes et des audits conduits durant l'année civile précédente; et
 - l'accès aux rapports d'audit interne, en coordination avec le Comité d'audit, à la demande du Conseil d'administration.
 2. Ces décisions seront prises en compte dans une version révisée de la Charte d'AUO, qui sera présentée à la cent vingt-troisième session du Conseil d'administration, en avril 2018, pour confirmation.
 3. En ce qui concerne la publication des informations, le Conseil d'administration relève que la Politique du FIDA en matière de diffusion des documents (EB 2010/100/R.3/Rev.1), qui repose sur le principe d'une présomption de diffusion complète, sera modifiée si nécessaire afin de tenir compte des mesures qu'il serait éventuellement nécessaire d'adopter pour répondre aux attentes en matière de transparence.
24. Le Conseil d'administration examine le Plan d'action pour la transparence (EB 2017/122/R.29) et prend note du rapport oral présenté par le président du Comité d'audit rendant compte des discussions qui ont eu lieu sur cette question à la cent quarante-sixième réunion du Comité.
 25. Dans une déclaration commune des listes, le Conseil d'administration accueille favorablement ce plan d'action et la note faisant le point sur les informations rendues publiques, et il se félicite qu'il soit prévu que la direction présente chaque année des données actualisées et propose de mettre en place un tableau de bord des risques.
 26. Les membres soulignent qu'il importe de veiller à ce que les données présentées soient de bonne qualité, à jour, accessibles et faciles à utiliser. La direction fait savoir aux membres qu'une version améliorée expérimentale du nouveau site web du FIDA est disponible, et que leurs commentaires seraient appréciés. Ce site devrait être exclusivement en anglais, en raison des contraintes budgétaires. Toutefois, en réponse aux questions des membres, la direction indique qu'elle recherchera des solutions pour rendre ce site disponible dans les langues officielles.
 27. Le Conseil d'administration remercie le FIDA de rendre compte chaque trimestre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. Il accueille avec satisfaction le projet de rendre prochainement publics les rapports d'achèvement de projet, la création d'un géoportail permettant de prendre connaissance de la localisation géographique des opérations du FIDA grâce à des cartes facilement accessibles sur le site web, le tableau de bord des risques qu'il est prévu d'élaborer, et la possibilité qui sera donnée aux membres d'avoir accès sur demande aux rapports d'audit. Le Conseil d'administration encourage l'élaboration d'une stratégie permettant de prendre connaissance de l'avis des bénéficiaires.

28. À propos des rapports d'achèvement de projet, la direction fait observer qu'à l'heure actuelle, le FIDA est la seule IFI à ne pas les publier systématiquement. L'usage en vigueur dans les autres IFI s'appliquera désormais – les États membres auront six mois pour faire connaître d'éventuelles objections à la publication de ces rapports.
29. Les représentants évoquent la nécessité de mettre en place un mécanisme de plainte indépendant. La direction fait observer que deux mécanismes existent déjà au FIDA – les Procédures d'évaluation environnementale, sociale et climatiques et le mécanisme de lutte contre la corruption –, et elle est convenue que ceux-ci pourraient être fusionnés pour constituer un mécanisme global.
- E. Ressources disponibles pour engagement
(point 5 de l'ordre du jour)

Résultat des délibérations:

Sur la base de la situation des ressources au 12 octobre 2017, qui permet d'envisager un flux de trésorerie durable à long terme, et compte tenu des emprunts programmés, le Conseil d'administration, en vertu des dispositions prévues à la section 2 b) de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA, prend note de la trésorerie nette actuelle et future (estimée) du Fonds, calculée en mettant en rapport les sorties de fonds (résultant des obligations financières) et les rentrées actuelles et futures prévues. Sur cette base, le Conseil d'administration autorise le Président à conclure des accords pour les prêts et dons qui seront approuvés par le Conseil d'administration en 2018 à hauteur de 1,215 milliard d'USD.

- F. Propositions de projet/programme soumises à l'attention du Conseil d'administration (point 6 de l'ordre du jour)

Résultat des délibérations:

Le Conseil d'administration approuve 17 propositions de projets, confirmant notamment l'approbation du Projet de promotion des agro-industries dans les États de l'Est au Myanmar, pour lequel il avait donné son approbation conditionnelle en septembre 2017.

a) Afrique de l'Ouest et du Centre

- i) Burkina Faso: Proposition de prêt et don pour le Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA)

30. Ayant examiné la proposition contenue dans le document EB 2017/122/R.6, ainsi que la copie de l'accord de financement négocié, le Conseil d'administration adopte les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera au Burkina Faso un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à dix-neuf millions de dollars des États-Unis (19 000 000 d'USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera au Burkina Faso un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette montant équivalant à dix-neuf millions de dollars des États-Unis (19 000 000 d'USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

- ii) Ghana: Mémoire du Président: Programme en faveur des petites entreprises rurales – financement supplémentaire
31. Le Conseil d'administration examine la proposition figurant dans le document EB 2017/122/R.7 et adopte la résolution suivante:
- DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Ghana un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à vingt-huit millions trois cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (28 350 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.
- iii) Nigéria: Proposition de prêt pour le Projet d'amélioration des moyens de subsistance des entreprises familiales dans le delta du Niger
32. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2017/122/R.8, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:
- DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République fédérale du Nigéria un prêt à des conditions mixtes d'un montant équivalant à quarante-deux millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (42 400 000 DTS), qui sera régi par les modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.
- d) Amérique latine et Caraïbes
- Mexique: Projet d'économie sociale: territoire et inclusion
33. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2017/122/R.22, ainsi que la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:
- DÉCIDE: que le Fonds accordera aux États-Unis du Mexique un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de trente-cinq millions trois cent soixante-neuf mille dollars des États-Unis (35 369 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.
- c) Asie et Pacifique
- iv) Myanmar: Informations actualisées: Prêt additionnel à la République de l'Union du Myanmar pour le Projet de promotion des agro-industries dans les États de l'Est
34. Le Conseil d'administration prend note des informations actualisées apportées par la direction à propos de la situation au Myanmar. À sa cent vingt et unième session, le Conseil d'administration a donné son approbation conditionnelle en attendant la communication de ces informations. Le Conseil d'administration autorise par conséquent le Président à signer un accord de financement conformément aux résolutions suivantes, contenues dans le document EB 2017/121/R.17/Rev.1:
- DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de l'Union du Myanmar un prêt additionnel à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à vingt millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (20 400 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.
- DÉCIDE: que le Conseil d'administration approuvera une prorogation de 12 mois, jusqu'au 22 avril 2018, du délai pour la signature de l'accord de financement couvrant le montant intégral du financement du projet.

- i) Bangladesh: Renforcement de la résilience des populations vulnérables par l'accès aux infrastructures, l'amélioration des compétences et l'information (PROVATi³)
35. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2017/122/R.15, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte les résolutions suivantes:
- DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République populaire du Bangladesh un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalent à soixante-trois millions deux cent cinquante mille dollars des États-Unis (63 250 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.
- DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République populaire du Bangladesh un don d'un montant équivalent à un million deux cent cinquante mille dollars des États-Unis (1 250 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.
- ii) Inde: Projet d'encouragement aux systèmes d'exploitation agricole résilients aux changements climatiques dans les hautes terres du Nord-Est
36. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2017/122/R.17, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte les résolutions suivantes:
- DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de l'Inde un prêt à des conditions mixtes d'un montant de soixante-quinze millions cinq cent mille dollars des États-Unis (75 500 000 USD) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.
- DÉCIDE: que le Fonds accordera en outre à la République de l'Inde un don d'un montant d'un million de dollars des États-Unis (1 000 000 d'USD) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.
- iii) Népal: Programme de développement du secteur agricole
37. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2017/122/R.19, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte les résolutions suivantes:
- DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République fédérale démocratique du Népal, pour le Programme de développement du secteur agricole, un prêt à des conditions particulièrement favorables, d'un montant de vingt-sept millions deux cent mille droits de tirage spéciaux (27 200 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.
- DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République fédérale démocratique du Népal, pour le Programme de développement du secteur agricole, un don d'un montant d'un million trois cent mille droits de tirage spéciaux (1 300 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.
- b) Afrique orientale et australe
- i) Éthiopie: Troisième projet de développement des communautés pastorales - financement additionnel
38. Le Conseil d'administration examine la proposition figurant dans le document EB 2017/122/R.9, et adopte la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République fédérale démocratique d'Éthiopie un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de vingt millions quatre cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (20 450 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

ii) Kenya: Programme de développement de l'aquaculture

39. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2017/122/R.10, ainsi que la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Kenya un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de quarante millions de dollars des États-Unis (40 000 000 d'USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

iii) Madagascar: Programme de développement de filières agricoles inclusives

40. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2017/122/R.11, ainsi que la copie de l'accord de financement négocié, et adopte les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Madagascar un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de dix-huit millions neuf cent mille droits de tirage spéciaux (18 900 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Madagascar un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de dix-huit millions neuf cent mille droits de tirage spéciaux (18 900 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

iv) Malawi: Programme d'accès aux services financiers pour les marchés, les petits agriculteurs et les entreprises en milieu rural

41. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2017/122/R.12/Rev.1, ainsi que la copie de l'accord de financement négocié, et adopte les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Malawi un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de vingt et un millions de dollars des États-Unis (21 000 000 d'USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Malawi un don d'un montant de vingt et un million de dollars des États-Unis (21 000 000 d'USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

e) Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe

i) Égypte: Projet de promotion de la résilience en milieux désertiques

42. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2017/122/R.23, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République arabe d'Égypte un prêt à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à cinquante-trois millions deux cent mille euros (53 200 000 EUR), représentant approximativement 61,87 millions

d'USD, qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République arabe d'Égypte un don d'un montant équivalant à huit cent soixante mille euros (860 000 EUR), représentant approximativement 1 million d'USD qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

ii) Soudan: Projet de développement intégré de l'agriculture et de la commercialisation

43. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2017/122/R.24, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Soudan un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant équivalant à vingt-deux millions quatre cent mille euros (22 400 000 EUR) (soit approximativement 26,01 millions d'USD) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

44. Le Conseil d'administration prend note de l'opposition du représentant des États-Unis, en vertu de son mandat juridique et politique, au Projet de développement intégré de l'agriculture et de la commercialisation au Soudan.

iii) Tadjikistan: Projet communautaire d'appui au secteur agricole

45. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2017/122/R.25, ainsi que la copie de l'accord de financement négocié, et adopte les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Tadjikistan un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à quinze millions trois cent trente mille droits de tirage spéciaux (15 330 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Tadjikistan un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant équivalant à quinze millions trois cent trente mille droits de tirage spéciaux (15 330 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

iv) Turquie: Programme de développement rural des hautes terres

46. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2017/122/R.26, ainsi que la copie de l'accord de financement négocié, et adopte les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République turque un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de trente-cinq millions cent cinquante mille euros (35 150 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République turque un don d'un montant de neuf cent mille euros (900 000 EUR) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

v) Ouzbékistan: Projet de diversification et de modernisation de l'agriculture

47. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2017/122/R.27, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de l'Ouzbékistan un prêt à des conditions mixtes d'un montant équivalant à quarante-six millions deux cent mille dollars des États-Unis (46 200 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de l'Ouzbékistan un don d'un montant équivalant à trois cent mille dollars des États-Unis (300 000 USD) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

48. Un membre fait observer qu'il existe un risque de travail forcé dans le secteur agricole ouzbek et invite la direction à confirmer expressément que les fonds du projet ne seront pas utilisés à l'appui d'activités dans le secteur de la soie ou en faveur de tout autre secteur concerné par le travail forcé. La direction fait valoir que le Gouvernement ouzbek a confirmé que le secteur de la soie serait exclu, et il a réaffirmé qu'il respecterait les normes de l'Organisation internationale du travail.
49. En ce qui concerne les mesures de protection de l'environnement et du climat, la direction rappelle que le FIDA a commencé à tenir compte de toutes les considérations qui s'imposent en partant des stratégies de pays; par conséquent, la plupart des projets incluent désormais un volet portant sur les questions de climat et d'environnement.

G. Propositions de dons d'un montant élevé
(point 7 de l'ordre du jour)

Résultat des délibérations:

1. Le Conseil d'administration approuve deux dons d'un montant élevé, l'un à SunDanzer International et l'autre à Bioversity International.
2. Le don à Bioversity International, initialement soumis pour approbation par le biais de la procédure de défaut d'opposition, a été inscrit à l'ordre du jour à la demande des États-Unis.

- a) Rapport du Président concernant une proposition de don au titre du guichet mondial/régional à SunDanzer International en faveur des technologies vertes visant à faciliter le développement des chaînes de valeur pour les cultures périssables et les produits d'origine animale
50. Le Conseil d'administration approuve la recommandation relative à la proposition de don en faveur de SunDanzer International. En conséquence, dans le but de financer en partie le programme sur les technologies vertes visant à faciliter le développement des chaînes de valeur pour les cultures périssables et les produits d'origine animale, le Fonds accordera un don de deux millions deux cents mille dollars des États-Unis (2 200 000 USD) à SunDanzer International, pour une période de trois ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration.
51. Les membres du Conseil se déclarent favorables aux mesures visant à éviter les pertes après récolte et estiment qu'il est important de construire des entrepôts frigorifiques.

52. Un membre souligne qu'il convient de s'employer à faire participer les femmes à toutes les étapes de la filière.
53. Le Conseil d'administration appelle également l'attention sur les points suivants:
- Il est essentiel de collaborer avec les autres projets financés par le FIDA dans les pays bénéficiaires, ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
 - Dans le cadre de ce projet, il faudrait s'intéresser davantage à la réduction du coût des technologies, à l'identification et l'expérimentation de modèles d'activité viables et aux mesures facilitant l'accès aux financements, de manière à ce que la part des capitaux privés soit plus importante qu'envisagé.
 - Étant donné que certains agents frigorigènes peuvent être nocifs pour l'environnement, l'utilisation de frigorigènes naturels pourrait constituer une condition préalable à l'obtention de ce don.
 - D'autres rapports ont déjà traité de certains des grands domaines de recherche mentionnés au titre de ce don, comme le rapport établi en 2015 par la FAO et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), avec l'appui de GIZ, l'agence allemande pour le développement, concernant les possibilités de rendre les filières agroalimentaires économes en énergie ("Opportunities for Agri-Food Chains to Become Energy-Smart").
54. En réponse aux questions portant sur la technologie, la direction explique que SunDanzer, qui a été choisi après mise en concurrence, dispose d'un avantage comparatif pour la mise au point de cette technologie, et que l'entreprise investit dans cette technologie pour démontrer qu'elle est adaptée aux publics auxquels s'adresse le FIDA et qu'elle peut avoir de l'avenir en tant qu'activité rentable à l'issue de la période d'expérimentation.
- b) Don au titre du guichet mondial/régional à Bioversity International:
Recours à la diversité génétique et à la sélection végétale évolutive pour améliorer la résilience des agriculteurs
55. Le Conseil d'administration approuve la recommandation relative à la proposition de don à Bioversity International. En conséquence, le Fonds, dans le but de financer en partie le projet Recours à la diversité génétique et à la sélection végétale évolutive pour améliorer la résilience des agriculteurs face aux changements climatiques, accordera un don de trois millions cinq cent mille dollars des États-Unis (3 500 000 USD) à Bioversity International pour quatre ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration.
56. Le Conseil d'administration prend également note de la déclaration des États-Unis, qui font savoir que, outre des agriculteurs de plusieurs autres pays, ce don bénéficiera également à des paysans de la République islamique d'Iran. En conséquence, en vertu de leur mandat législatif et politique concernant le terrorisme international, les droits de l'homme et la traite des êtres humains, les États-Unis ne sont pas favorables à la subvention proposée.
- H. Stratégie pour l'établissement du Fonds de financement de l'investissement dans l'agriculture paysanne et les petites et moyennes entreprises rurales (point 11 de l'ordre du jour)

Résultat des délibérations: Le Conseil d'administration approuve la Stratégie pour l'établissement du Fonds de financement de l'investissement dans l'agriculture paysanne et les petites et moyennes entreprises rurales (SIF) en tant qu'activité accessoire à la réalisation de son objectif, conformément à la section 3 de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA.

57. Dans une déclaration commune, les membres de la Liste A accueillent ce document avec satisfaction, et ils sollicitent un complément d'information au sujet des modalités de fonctionnement du Fonds de SIF, particulièrement en ce qui concerne le statut juridique et le mode d'administration, le plan d'activité, et les investisseurs dans le cadre de la première phase.
58. Ils soulignent qu'une implication plus importante de la société civile et du secteur privé est indispensable pour atteindre les cibles fixées aux termes des ODD dans les secteurs agricole et rural. À cet égard, les membres de la Liste A se félicitent que le FIDA étudie des solutions financières innovantes en collaboration avec le secteur privé pour s'acquitter de son mandat. Il leur semble que la création du SIF s'inscrit le droit fil de la poursuite de l'objectif du FIDA, qui souhaite mobiliser des financements supplémentaires à des conditions favorables en faveur du développement agricole dans les États membres en développement.
59. Conformément aux priorités du FIDA, la Liste A accueille également avec satisfaction l'intention de donner la priorité aux pays d'Afrique subsaharienne durant la première phase, et elle invite la direction à continuer de mettre l'accent sur l'Afrique subsaharienne durant toute la durée de vie du SIF afin d'optimiser les effets obtenus. La Liste A se félicite en particulier de la priorité accordée à la promotion de l'emploi des jeunes dans ce cadre, ce qui permet de faire en sorte que les jeunes des deux sexes fassent l'objet d'une attention privilégiée.
60. Les membres de la Liste A appellent instamment la direction à ne pas utiliser les ressources de base du FIDA pour les besoins du SIF, sauf, si nécessaire, pour le financement initial des coûts de démarrage du SIF, comme indiqué à l'annexe VIII du budget 2018 du FIDA.
61. La Liste A suggère de faire preuve de plus d'ambition dans le cadre du SIF en favorisant activement le renforcement de la place des femmes dans le développement de l'agroindustrie, et elle espère que de meilleures perspectives s'offriront aux femmes chefs de petites et moyennes entreprises (PME), et pas seulement aux employées. Ils demandent que cette question soit traitée à la faveur du suivi et de l'évaluation de l'impact obtenu ainsi que lors des phases suivantes.
62. Un membre demande que la procédure de sélection du gestionnaire et de l'équipe de direction du fonds soit aussi transparente que possible. Il est également suggéré de procéder à des analyses coûts/avantages lors de la sélection des bénéficiaires de prêts accordés par le SIF, afin de réduire autant que possible les dépenses liées au financement des opérations.
63. En réponse aux questions posées, la direction explique que le SIF est complémentaire des instruments de prêt souverain déjà en place, et qu'il s'appuie sur le portefeuille du FIDA. À cet effet, il est important pour les partenaires et les bailleurs de fonds potentiels que le FIDA, en sa qualité d'organisateur du SIF, démontre son intérêt pour le SIF en appuyant les efforts déployés pour le mettre en place. Cela permettrait aussi au FIDA d'avoir son mot à dire dans les décisions importantes comme la définition de la structure de gouvernance ou la sélection du gestionnaire de ce fonds.
64. La direction explique que la structure de gouvernance est encore à l'étude, mais que le SIF prendra la forme d'une entité indépendante et non d'un fonds fiduciaire faisant partie du FIDA.
65. En réponse à une question portant sur les investisseurs potentiels, la direction indique que la participation d'investisseurs susceptibles d'accorder des financements à des conditions de faveur, et de préférence des dons, sera considérée avec attention. Il pourra s'agir d'États membres, de fondations ou de l'Union européenne. Pour l'instant, la direction attend la fin de la consultation sur la reconstitution des ressources pour enclencher la mobilisation de ressources afin d'alimenter le SIF. Le FIDA demandera aux membres de l'aider à organiser des

manifestations à propos du SIF et de mobiliser le secteur privé, les fondations et les philanthropes.

66. La direction rendra compte au Conseil d'administration des activités liées au SIF et sollicitera ses conseils à propos de la voie à suivre à mesure qu'il va de l'avant.

I. Questions financières (point 10 de l'ordre du jour)

- a) Rapport du président du Comité d'audit sur la cent quarante-sixième réunion

Résultat des délibérations: Le Conseil d'administration prend note du rapport verbal du président du Comité d'audit sur la cent quarante-sixième réunion et examine le Rapport du président du Comité tel qu'il figure dans le document EB 2017/122/R.30.

67. Le président du Comité d'audit fait savoir au Conseil d'administration que le Comité préparera une note d'information sur le renforcement du rôle du Comité, qui lui sera présentée lors de ses journées de réflexion d'avril 2018.
68. Les membres accueillent favorablement l'initiative de la direction, qui a l'intention de mettre en place un groupe de travail interne chargé d'examiner les risques institutionnels du FIDA et de présenter un rapport au Comité d'audit, puis au Conseil d'administration. Un tel examen devrait prendre un caractère permanent, avec la participation pleine et entière du Comité d'audit. Le président du Comité insiste sur la nécessité de disposer d'un instrument permettant d'assurer le suivi des risques, comme un tableau de bord des risques.
69. En ce qui concerne les emprunts sur les marchés, les membres demandent que tous les aspects de la question soient analysés lorsque l'étude de faisabilité sera présentée au Conseil d'administration, en septembre 2018. La direction indique que cette étude traitera des aspects les plus importants, tandis que tous les aspects non financiers seront évoqués dans le cadre d'une concertation permanente avec le Comité d'audit et le Conseil d'administration.
70. Répondant aux observations formulées à propos du calendrier envisagé pour l'étude de faisabilité relative à l'emprunt sur les marchés, la direction explique que, pour assurer la qualité souhaitée, le rapport sera présenté en septembre 2018. En outre, l'année 2018 fait encore partie de la période de FIDA10, et les considérations concernant FIDA12 seront évoqués au cours des discussions.
71. Le Président précise que l'évaluation des risques sera distincte de l'étude de faisabilité relative aux emprunts sur les marchés, mais qu'elle traitera également des risques associés à ce type d'emprunts, ainsi que des risques non financiers. En avril 2018, la direction présentera le calendrier de l'ensemble des activités à mener et des documents financiers à soumettre au Conseil d'administration, et elle organisera des séminaires informels pour analyser les versions provisoires de l'étude de faisabilité relative aux emprunts sur les marchés et à l'évaluation des risques.

e) Cadre de transition

- i. Approche relative à un cadre de transition
- ii. Modifications à apporter aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA

Résultat des délibérations:

1. Le Conseil approuve l'approche relative à un cadre de transition et la mise en place d'un groupe de travail distinct chargé d'assurer le suivi du cadre de transition, et il prend note de la nécessité:
 - d'assurer à l'avenir une large concertation avec les pays à faible revenu;
 - de revoir le SAFP avant FIDA12; et
 - de mettre la dernière main au cadre de transition afin qu'il soit présenté au Conseil d'administration en décembre 2018, rappelant qu'il s'agit d'un document évolutif appelé à devenir, à terme, un élément important du cadre financier du FIDA.
2. Le Conseil d'administration approuve également la transmission à la quarante et unième session du Conseil des gouverneurs du document intitulé "Modifications à apporter aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA", y compris le projet de résolution à ce sujet, en vue de son adoption à cette même session.

72. Le Conseil d'administration examine le document publié sous la cote EB 2017/122/R.34, notamment l'Approche relative à un cadre de transition et l'annexe portant sur les Modifications à apporter aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA. Le document présente l'expérience du FIDA relative aux transitions et aux reculs, la vision associée au cadre de transition et les principes directeurs à cet égard, et il attire l'attention sur les modifications qu'il est proposé d'apporter aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.
73. Le Conseil d'administration réserve un accueil favorable à l'approche proposée et aux principes de prévisibilité, de transparence et de durabilité qui sont mis en avant. Il demande à la direction:
 - de clarifier la stratégie du FIDA en ce qui concerne l'optimisation et la quantification des cofinancements nationaux, étant donné que la plupart d'entre eux sont apportés en nature;
 - d'examiner la viabilité des conditions ordinaires de financement, compte tenu de la mise en place des prêts de partenaires à des conditions favorables (PPCF) et du coût du capital correspondant.
 - de clarifier l'approche progressive d'introduction des nouvelles conditions de financement et de suppression des anciennes;
 - de préciser les raisons d'être et le fonctionnement des prêts régionaux;
 - de montrer en quoi l'application du cadre de transition permettrait au FIDA de rester fidèle à la singularité de son mandat; et
 - d'expliquer de manière plus précise le caractère volontaire de la politique de reclassement, tout en donnant des indications pour éclairer la concertation avec les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.
74. Les représentants souhaitent également savoir comment le reclassement volontaire s'effectuera, au-delà du critère de revenu national brut (RNB) par habitant, faisant observer que la transition doit prendre en considération d'autres facteurs comme l'indice des inégalités, en particulier pour les pays à revenu intermédiaire. Certains

membres souhaitent vivement que de nouvelles délibérations aient lieu quant à la possibilité de définir un seuil de reclassement, afin de faire en sorte que les ressources soient bien affectées aux pays qui en ont le plus besoin.

75. En réponse, la direction indique qu'aucun seuil de cofinancement obligatoire ne sera établi. La direction mènera une étude approfondie des pratiques s'agissant des cofinancements et de leur comptabilisation, et elle élaborera une stratégie afin d'en améliorer la quantification.
76. La direction prend également note d'autres observations portant sur des aspects comme l'accès aux dons, la mise à disposition de nouveaux outils tels que les prêts axés sur les résultats, la nécessité de revoir le SAFFP avant la consultation sur FIDA12, la nécessité de veiller à ce que les lignes directrices relatives aux COSOP soient mises à jour afin de correspondre au modèle opérationnel amélioré du FIDA, et, à terme, la mise en place de conditions de prêt tenant compte des emprunts sur les marchés, une fois ce mode de financement approuvé. Pour prendre ces éléments en considération, la direction entend adopter une démarche progressive à l'égard du cadre de transition.
77. La direction accepte la suggestion que la délégation de pouvoirs demandée au Conseil des gouverneurs soit limitée à la période 2018-2019, le Conseil des gouverneurs étant tenu informé en tant que de besoin.
78. En réponse à la suggestion d'appliquer la "politique en matière d'emprunts non concessionnels" (emprunts à des conditions ordinaires) de la Banque mondiale aux pays à faible revenu (PFR) qui relèvent du cadre pour la soutenabilité de la dette mis en place par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour les PFR, la direction indique qu'elle va analyser la politique de la Banque mondiale et étudier la possibilité de l'appliquer au FIDA.
79. Un membre insiste par ailleurs sur la nécessité d'assurer une large concertation au sujet du cadre de transition avec les PFR qui ne siègent pas au Conseil d'administration et n'ont pas de représentation à Rome.
80. Le Conseil d'administration est convenu de constituer un groupe de travail distinct sur le Cadre de transition lorsque sa nouvelle composition sera arrêtée, et de présenter la composition et le mandat de ce groupe de travail au Conseil d'administration à sa session d'avril 2018. Deux séminaires informels seront organisés au préalable afin de poursuivre les discussions sur le Cadre de transition avec les membres.
81. Dans un souci de clarté, une note de bas de page sera ajoutée dans le document afin de donner la définition des petits États arrêtée par l'Association internationale de développement.
82. Le Conseil d'administration autorise en outre que l'annexe 1 (Projet de rapport du Conseil d'administration au Conseil des gouverneurs: Modifications à apporter aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA), soit transmise au Conseil des gouverneurs pour examen à sa quarante et unième session, qui se tiendra en février 2018, y compris le projet de résolution qu'elle contient, aux fins de son adoption.
83. Les représentants acceptent les propositions de modifications présentées au Conseil d'administration dans un document de séance. En conséquence, le projet de résolution est modifié comme suit: "les Principes et critères applicables aux financements du FIDA, tels que modifiés, qui prendront effet le 1^{er} janvier 2019, sauf pour ce qui concerne les révisions au paragraphe 16, qui seront d'application dès l'adoption de la présente résolution". Le paragraphe 16 de l'annexe la est révisé afin de préciser que "...le Conseil d'administration adoptera, avant la fin de 2018, et réexaminera, avant la fin de 2019, un cadre de transition qui établira les principes et les procédures applicables aux processus de transition et de recul...".

84. De surcroît, à la demande de certains membres, dans la version espagnole, au paragraphe 16 de l'annexe Ia, le verbe "revisará" sera remplacé par le verbe "reexaminará".

f) Proposition d'amendement de l'Accord portant création du FIDA

Résultat des délibérations: Après l'avoir examiné, le Conseil d'administration approuve la proposition d'amendement de l'Accord portant création du FIDA, qui inclut, en annexe, un projet de résolution du Conseil des gouverneurs prévoyant ledit amendement, et il approuve la transmission de ce projet au Conseil des gouverneurs, y compris la recommandation que le Conseil des gouverneurs adopte ledit projet de résolution à sa quarante et unième session, conformément à l'article 12 de l'Accord portant création du FIDA.

85. Dans une déclaration commune des listes, les membres du Conseil d'administration expriment leur appui aux mesures prises pour augmenter le montant des ressources dont dispose le FIDA grâce à l'utilisation des PPCF, et leur espoir que les pays seront disposés à accroître le montant de la contribution qu'ils apportent au FIDA. Ils font observer que les outils de gestion des risques permettront de sécuriser davantage l'utilisation des PPCF. Les membres sont favorables à ce que le projet de résolution soit soumis à l'attention du Conseil des gouverneurs.

b) Exposé de la Politique de placement du FIDA

Résultat des délibérations: Le Conseil d'administration approuve l'Exposé de la Politique de placement du FIDA figurant dans le document EB 2017/122/R.31 et prend note des informations contenues dans les additifs 1 et 2.

86. En réponse à une question posée par un membre, la direction explique que les OSR et les autres organismes des Nations Unies échangent en permanence des informations concernant les questions de placement. Les Trésoriers du FIDA et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) coprésident actuellement le Réseau Finances et budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Les services de Trésorerie du FIDA assistent aussi aux réunions des comités des placements des deux autres OSR.

87. La direction fournit également des précisions sur les échanges d'informations avec les gestionnaires externes des actifs du FIDA.

88. Répondant aux craintes exprimées à propos de l'aspect éthique des placements, la direction explique que le FIDA adhère aux Principes pour l'investissement responsable arrêtés par les Nations Unies, qui ont été adoptés par les gestionnaires d'actifs privés. Ces principes préconisent l'exclusion de certains secteurs comme les armes et l'alcool. En outre, la direction indique au Conseil d'administration que ces deux dernières années, le FIDA a commencé à réaliser des placements en obligations vertes qui sont émis par des emprunteurs écoresponsables.

c) Exposé sur la politique de placement du Fonds fiduciaire du FIDA pour le Plan d'assurance maladie après la cessation de service

89. Le Conseil d'administration approuve l'Exposé sur la Politique de placement du FIDA pour le Plan d'assurance maladie après la cessation de service énoncé dans le document EB 2017/122/R.32.

d) Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA

90. Le Conseil d'administration approuve le Cadre conceptuel relatif à l'information financière et l'audit des projets financés par le FIDA tel qu'il est présenté à l'annexe I du document EB 2017/122/R.33.

91. La direction informe le Conseil d'administration qu'un examen de ce cadre sera présenté chaque année au Comité d'audit.

g) Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2018

Résultat des délibérations: Après l'avoir examiné, le Conseil d'administration valide le plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2018, tel qu'il figure dans le document EB 2017/122/R.36.

92. À propos de la portée des audits, AUO précise qu'ils couvrent toutes les activités financées par le FIDA et l'ensemble des responsabilités du FIDA, mais pas les tiers. En cas de cofinancement, les domaines qui relèvent de la responsabilité du FIDA sont vérifiés, même si la majeure partie du financement provient d'un tiers.
93. En réponse à une question portant sur l'évaluation des risques en relation avec la décentralisation, AUO explique que la décentralisation présente certains risques supplémentaires en raison de sa complexité, de la délégation de pouvoirs et de l'éloignement des bureaux de pays du FIDA. En 2018, AUO prévoit d'examiner de plus près la gestion des bureaux de pays du FIDA et le processus de décentralisation.
94. En outre, une évaluation spécifique des risques sera faite début 2018 afin de déterminer quels bureaux de pays et quels programmes doivent faire l'objet d'un audit en 2018.
95. AUO donne également des informations concernant la coopération avec les fonctions d'audit interne de la FAO et du Programme alimentaire mondial (PAM).

J. Rapport sur la visite de pays effectuée en 2017 par le Conseil d'administration du FIDA au Bangladesh (point 8 de l'ordre du jour)

96. Le Conseil d'administration accueille avec satisfaction le compte-rendu oral de la visite sur le terrain au Bangladesh et le diaporama présentés par Son Excellence Martha Elena Federica Bárcena Coqui, Ambassadrice du Mexique.
97. Durant cette visite, les membres ont rencontré des autorités nationales et l'équipe de pays des Nations Unies, et ils ont visité trois sites de projets financés par le FIDA. Ils remercient le FIDA pour l'impact tangible qu'ils ont pu constater sur le terrain, où l'action menée transforme la vie du monde rural, et ils mentionnent la bonne réputation dont jouit l'institution auprès des pouvoirs publics.
98. Plusieurs représentants font savoir qu'ils ont vivement apprécié la diligence de l'équipe de pays du FIDA et des services du siège, qui ont contribué au succès de cette visite sur le terrain.

K. Rapport du Bureau du Conseil des gouverneurs sur l'examen des pratiques applicables au processus à suivre pour la nomination du Président du FIDA (point 12 de l'ordre du jour)

Résultat des délibérations: Le Conseil d'administration approuve la transmission à la quarante et unième session du Conseil des gouverneurs, en février 2018, du Rapport du Bureau du Conseil des gouverneurs, y compris le projet de résolution contenu dans l'annexe II, en vue de son adoption.

99. Dans une déclaration commune des listes, le Conseil d'administration:
- félicite le Bureau du Conseil des gouverneurs pour son examen exhaustif et pour les recommandations formulées, et il accueille avec satisfaction l'analyse comparative et la synthèse des procédures suivies par neuf institutions;
 - accueille avec satisfaction les critères applicables aux candidats à la présidence pour les prochains processus de nomination;

- est favorable à l'élaboration de directives encadrant la campagne des candidats afin de préconiser un comportement éthique des candidats et des gouvernements qui les soutiennent;
- appelle à prendre les mesures qui s'imposent pour assurer l'impartialité du personnel du FIDA;
- se prononce en faveur de la recommandation portant sur les pouvoirs des Gouverneurs et de leurs suppléants, et propose d'apporter des modifications à la section 2.1 du Règlement, ce qui faciliterait la désignation des canaux de communication entre le Fonds et les Membres; et
- encourage le Secrétariat à étudier la possibilité de mettre en place le vote électronique, ou d'autres formes d'opérations automatisées, et à présenter des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant.

100. La direction donne l'assurance que le Code de conduite comprendra des dispositions concernant l'impartialité du personnel.

101. Enfin, les membres soulignent à quel point il est important de rechercher des moyens de faire en sorte que le FIDA applique des modalités exemplaires de sélection de ses responsables et, par conséquent, de réexaminer les pratiques en vigueur chaque fois que nécessaire. La direction rappelle la résolution adoptée par le Conseil des gouverneurs en 2013, qui prévoit un réexamen périodique par le Bureau du Conseil des gouverneurs, s'il y a lieu. La direction suggère de se référer à cette résolution pour les examens à venir.

L. Questions diverses (point 13 de l'ordre du jour)

a) Dates proposées pour les sessions du Conseil d'administration en 2019

Résultat des délibérations: Le Conseil d'administration approuve les dates de ses sessions en 2019, telles qu'elles sont proposées dans le document EB 2017/122/R.39:

- a) Cent vingt-sixième session: lundi 15 et mardi 16 avril 2019
- b) Cent vingt-septième session: mercredi 11 et jeudi 12 septembre 2019
- c) Cent vingt-huitième session: mercredi 11 et jeudi 12 décembre 2019

b) Compte rendu des résultats de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Bonn

102. Le Conseil d'administration prend note du compte rendu oral de la vingt-troisième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP23) qui s'est tenue du 6 au 17 novembre 2017 à Bonn, sous la présidence des Fidji.

103. Le Comité prend note:

- de la participation active du FIDA et de la déclaration de la COP23 sur la nécessité d'aider les communautés rurales et côtières pauvres à adapter l'agriculture aux effets des changements climatiques et les pays à réduire l'empreinte carbone de leurs pratiques agricoles;
- de l'adoption d'une décision concernant l'agriculture et l'adaptation à la COP23, sur proposition du Groupe des 77 et de la Chine; et
- de l'appel lancé aux gouvernements et aux organismes multilatéraux pour qu'ils donnent des informations d'ici le 31 mars 2018 à propos de cinq domaines essentiels du secteur agricole: démarches adoptées en matière d'adaptation et de résilience; santé et fertilité des sols ; utilisation des outils de gestion de l'eau; gestion du bétail; et dimensions socioéconomiques et

aspects relatifs à la sécurité alimentaire. Le FIDA et la FAO sont en pourparlers pour élaborer un document d'information conjoint dans ces cinq domaines.

104. Le Conseil d'administration salue la contribution du FIDA à l'action entreprise à l'échelle mondiale pour lutter contre les changements climatiques et exprime son soutien aux efforts entrepris pour se montrer plus ambitieux concernant l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets dans le cadre de FIDA11. Il invite instamment le FIDA à militer au sein de l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques pour donner aux agriculteurs la possibilité d'accéder au Fonds vert pour le climat.
- c) Informations actualisées sur la négociation relative à l'accord cadre d'accréditation auprès du Fonds vert pour le climat
105. Le Conseil d'administration prend note des Informations actualisées sur la négociation relative à l'accord cadre d'accréditation auprès du Fonds vert pour le climat, à la suite de l'accréditation du FIDA auprès de ce fonds intervenue en octobre 2016.
106. La direction indique que le Fonds vert pour le climat a constaté que, en raison de certaines fonctions de rétrocession de prêts pour lesquelles le FIDA est accrédité, les modifications à apporter à cet accord-cadre seront examinés au cas par cas. Ces modifications seront soumises à l'approbation du Conseil d'administration du Fonds vert pour le climat, auquel le FIDA compte soumettre en juin 2018 un projet d'accord-cadre.
- d) Rapport de situation sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire
107. Le Conseil d'administration prend note du Rapport de situation sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (CCST) et se félicite de l'intensification des efforts déployés par le FIDA pour donner plus d'importance à ce domaine d'action.
108. En réponse aux observations et aux questions formulées par les membres, la direction apporte les éléments suivant:
- Le FIDA a pleinement conscience que la CSST n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'atteindre les ODD. La CSST est complémentaire de la coopération Nord-Sud, qui continuera de jouer un rôle fondamental alors que le FIDA va de l'avant pour atteindre les objectifs arrêtés au titre du Programme 2030.
 - La Journée des Nations Unies pour la Coopération Sud-Sud sera célébrée chaque année, le 12 septembre, par les trois OSR, qui l'organiseront à tour de rôle.
 - Le portail des solutions rurales, une plateforme en ligne que le FIDA a entrepris de mettre en place, sera mis à disposition du grand public début 2018. Ce portail donnera accès à un éventail de solutions novatrices inspirées de projets du FIDA, d'activités financées au moyen des dons et de solutions mises en œuvre par d'autres organismes dans le secteur agricole.
 - Soixante-six pour cent des nouveaux COSOP formulés au cours de FIDA11 comprendront une stratégie de CSST cohérente.
 - Le FIDA collabore avec le Gouvernement chinois pour mettre en place un mécanisme de coopération Sud-Sud financé par des fonds supplémentaires qui sera lancé début 2018.
 - La direction étudie comment intégrer dans les directives relatives aux COSOP des thèmes comme la CCST, le cofinancement, la mutualisation des savoirs et la transparence, et elle prévoit de mettre à jour ces directives en 2018.

- e) Compte rendu conjoint de la collaboration des organismes ayant leur siège à Rome (2017)
109. Le Conseil d'administration accueille avec satisfaction le Compte rendu conjoint de la collaboration des OSR pour 2017 présenté dans le document EB 2017/122/INF.4, rédigé conjointement par le FIDA, la FAO et le PAM et présenté au Conseil de la FAO et au Conseil d'administration du PAM. Cette note d'information met en avant les modalités de la collaboration entre les trois organismes dans différents contextes et présente des exemples de renforcement des activités de coordination dans les quatre volets de leur collaboration: i) la collaboration aux échelons national et régional; ii) la collaboration mondiale; iii) la collaboration sur des domaines thématiques; iv) la prestation conjointe de services institutionnels.
110. Le Conseil d'administration prend acte des résultats obtenus jusqu'ici dans le cadre des services institutionnels communs, dont la collaboration en matière de TIC est un exemple, et il se félicite du lancement du site web des OSR. Il fait par ailleurs observer qu'il accueillerait avec satisfaction l'aboutissement des travaux portant sur la définition d'un cadre de résultats commun pour les domaines spécifiques de collaboration et de partenariat et s'agissant des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme 2030. Le Conseil encourage le FIDA, de concert avec la FAO et le PAM, à explorer les nouvelles perspectives de collaboration suivantes:
- associer les États membres à la préparation de la prochaine réunion conjointe informelle des organes directeurs des OSR;
 - arrêter un axe thématique pour les prochaines réunions afin de permettre une discussion interactive entre les États membres, et plus particulièrement définir des thèmes chaque année;
 - définir des démarches communes s'agissant des domaines de collaboration sur le terrain en s'appuyant sur les avantages comparatifs de chaque OSR;
 - structurer, planifier et mettre en évidence la contribution que la collaboration entre les OSR apporte à l'obtention de résultats sur le terrain, et donner plus de précisions sur les réalisations, les difficultés rencontrés et les enseignements dégagés dans les prochains rapports;
 - faire plus avec moins en s'appuyant plus judicieusement sur les points forts de chacun pour agir dans des domaines thématiques transversaux comme la CSST, la problématique hommes-femmes ou la nutrition;
 - mettre l'accent sur la collaboration sur le terrain grâce à des communications conjointes adressées par la haute direction au personnel; et
 - contribuer davantage à la réalisation des ODD, notamment en adressant des messages communs au Forum politique de haut niveau pour le développement durable et à d'autres instances internationales.
111. Un membre souhaite savoir pourquoi la FAO et le PAM n'ont pas été invités au Conseil d'administration pour les discussions portant sur la collaboration entre les OSR, alors que le FIDA a été invité à prendre place à la tribune à l'occasion de ces mêmes discussions à la FAO et au PAM. La direction s'engage à suivre cette question et à préciser les conditions de la participation de la FAO et du PAM en qualité d'observateurs. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent également de la discussion sur la collaboration entre les OSR et demande que les prochaines activités de collaboration tirent parti des enseignements dégagés afin de mieux contribuer aux efforts entrepris à l'échelle nationale pour mettre en œuvre le Programme 2030. Ils se déclarent également satisfaits de constater le renforcement de la collaboration et du partenariat dans les quatre volets susmentionnés.
112. Le Conseil d'administration invite en outre les OSR à travailler ensemble pour faire connaître leur avis sur la réforme en cours aux Nations Unies. La direction informe

le Conseil d'administration qu'elle se mettra en rapport avec ses interlocuteurs à la FAO et au PAM et, si un accord est trouvé, organisera un séminaire informel en janvier ou février, afin de faire le point sur l'impact des OSR ou sur la mise en œuvre de la réforme en cours aux Nations Unies.

- f) Informations actualisées sur la mise en œuvre de la résolution des Nations Unies sur l'âge réglementaire du départ à la retraite (exposé oral)

Résultat des délibérations: Le Conseil d'administration prend note de l'exposé oral relatif à la mise en œuvre de la résolution des Nations Unies sur l'âge réglementaire du départ à la retraite. La direction présentera un calendrier de mise en œuvre de cette résolution à la session d'avril 2018 du Conseil d'administration.

113. L'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 67/257, a approuvé la recommandation de la Commission de la Fonction publique internationale préconisant de relever l'âge du départ obligatoire à la retraite à 65 ans pour le personnel recruté à compter du 1^{er} janvier 2014 au plus tard. Par la suite, dans sa résolution 70/244, l'Assemblée générale a en outre décidé d'étendre ce relèvement à 65 ans de l'âge obligatoire de cessation de service aux fonctionnaires recrutés avant le 1^{er} janvier 2014, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2018 au plus tard, en tenant compte des droits acquis des fonctionnaires.
114. La direction fait observer que, en raison de son statut d'observateur auprès de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), le FIDA dispose d'un certain pouvoir d'appréciation quant à l'application des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et des recommandations de la CFPI en ce qui concerne les prestations dues au personnel. La direction informe également le Conseil d'administration que la plupart des institutions spécialisées des Nations Unies ont reporté l'application de l'extension du nouvel âge obligatoire de cessation d'activité à 65 ans aux fonctionnaires recrutés avant le 1^{er} janvier 2014.
115. En 2016, le FIDA a accepté le principe de l'application du relèvement de l'âge de départ obligatoire à 65 ans pour tout le personnel, étant entendu que cette modification devrait être réexaminée à la lumière des moyens en personnel et des ressources financières ainsi que de la planification dans la perspective de FIDA11.
116. Les membres du Conseil d'administration sont au regret de constater que les OSR n'ont pas encore appliqué la résolution de l'Assemblée générale et prient instamment le FIDA de revoir sa position.
117. La direction s'engage à étudier de façon pragmatique les problèmes sous-jacents qui se posent et à indiquer au Conseil d'administration à sa session d'avril 2018 la date effective à laquelle la résolution 70/244 de l'Assemblée générale des Nations Unies sera appliquée.

III. Clôture de la session

118. Le Président du FIDA prononce une déclaration finale, qui est mise en ligne pour information dans le document EB 2017/INF.9.
119. Clôturant la session, le Président salue le Représentant permanent résident de l'Indonésie, M. Des Alwi, qui s'apprête à retourner dans son pays, et lui transmet la gratitude du Conseil d'administration pour la contribution qu'il a apportée au FIDA.

IV. Documents présentés pour information

120. Les documents suivants sont présentés au Conseil d'administration pour information:

- Synthèse du président de la Consultation: Troisième session de la Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (EB 2017/122/R.40)
- Programme provisoire des activités de la quarante et unième session du Conseil des gouverneurs (EB 2017/122/R.41)
- Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2017 (EB 2017/122/R.43)
- Deuxième phase du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne du FIDA (ASAP2) – Note conceptuelle (EB 2017/122/R.44)

V. Informations données dans le cadre du principe d'adaptation à l'objectif visé

- Rapport de situation sur les arriérés de paiement au titre du principal, des intérêts et des commissions de service
- État des contributions à la Dixième reconstitution des ressources du FIDA
- Activités prévues aux niveaux mondial, régional et national



Investing in rural people
Investir dans les populations rurales
Invertir en la población rural
الاستثمار في السكان الريفيين

المندوبون المشاركون في الدورة الثانية والعشرين بعد المائة للمجلس التنفيذي

Delegations at the 122nd session of the
Executive Board

Délégations à la cent vingt-deuxième
session du Conseil d'administration

Delegaciones en el 122^o período de
sesiones de la Junta Ejecutiva

Executive Board – 122nd Session
Rome, 11-12 December 2017

For: Information

ALGERIA

Nourdine LASMI
Directeur de la maintenance et des moyens
Ministère des finances
Alger

Imed SELATNIA
Conseiller
Représentant permanent suppléant de la
République algérienne démocratique et
populaire auprès des organisations
spécialisées des Nations Unies
Rome

ANGOLA

Carlos Alberto AMARAL
Ministre Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République d'Angola
auprès du FIDA
Rome

Ângelo DO ROSÁRIO RAFAEL
Conseiller
Représentant permanent suppléant
de la République d'Angola
auprès du FIDA
Rome

ARGENTINA

María Cristina BOLDORINI
Embajador
Representante Permanente
de la República Argentina ante
la FAO, el FIDA y el PMA
Roma

Nazareno Cruz MONTANI CAZABAT
Secretario
Representante Permanente Alterno
de la República Argentina ante
la FAO, el FIDA y el PMA
Roma

AUSTRIA

Verena HAGG
Adviser
International Financial Institutions
Federal Ministry of Finance
Vienna

BELGIUM

Frank CARRUET
Ambassadeur
Représentant permanent
du Royaume de Belgique
auprès du FIDA
Rome

Virginie KNECHT
Attaché
Représentation permanente de
la Belgique auprès des agences des
Nations Unies de Rome (FAO, PAM, FIDA)
Rome

BRAZIL

Eduardo ROLIM
General Coordinator of Relations
with International Organizations
Secretariat of International Affairs
Ministry of Planning, Development
and Management
Brasilia

Gianina Müller POZZEBON
Second Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Federative Republic of Brazil
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

CANADA

David CUMING
Adviser
Permanent Mission of Canada
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

CHINA

LIU Weihua
Deputy Director-General
Department of International Economic
and Financial Cooperation
Beijing

CHINA (cont'd)

CHEN Lijuan
Senior Officer
Department of International Economic
and Financial Cooperation
Beijing

SHI Jiaoqun
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the People's Republic of China
to the United Nations Agencies
for Food and Agriculture
Rome

HUANG Xionghua
Second Secretary
Alternate Permanent Representative
of the People's Republic of China
to the United Nations Agencies
for Food and Agriculture
Rome

LANG Pengfei
Third Secretary
Alternate Permanent Representative
of the People's Republic of China
to the United Nations Agencies
for Food and Agriculture
Rome

DENMARK

Vibeke Gram MORTENSEN
Counsellor
Deputy Permanent Representative of
the Kingdom of Denmark to IFAD
Rome

Emil Tobias SØGAARD
Intern
The Royal Danish Embassy
Rome

DOMINICAN REPUBLIC

Antonio VARGAS HERNÁNDEZ
Ordenador Nacional de los Fondos Europeos
y
Director General de Cooperación
Multilateral
Ministerio de Economía, Planificación
y Desarrollo
Santo Domingo

DOMINICAN REPUBLIC (cont'd)

Mario ARVELO CAAMAÑO
Embajador
Representante Permanente de la
República Dominicana ante
el FIDA
Roma

Julia VICIOSO VARELAS
Ministra Consejera
Representante Permanente Alternativa
de la República Dominicana
ante el FIDA
Roma

Liudmila KUZMICHEVA
Consejera
Representante Permanente Alternativa
de la República Dominicana
ante el FIDA
Roma

EGYPT

Abdelbaset Ahmed Aly SHALABY
Agricultural Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Arab Republic of Egypt
to IFAD
Rome

Haitham ABDELHADY ELSAYED ELSHAHAT
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Arab Republic of Egypt
to IFAD
Rome

FRANCE

Arnaud GUIGNÉ
Conseiller économique
Adjoint au Chef du service économique
régional
Ambassade de France
Rome

Delphine BORIONE
Ambassadrice
Représentante permanente
de la République française auprès de
l'OAA, PAM et FIDA
Rome

FRANCE (cont'd)

Jérôme AUDIN
Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République française
auprès de l'OAA, PAM et FIDA
Rome

Marie GUILLET
Chargée de mission
Représentation permanente de la
République française auprès de
l'OAA, PAM et FIDA
Rome

GERMANY

Martina METZ
Minister
Alternate Permanent Representative of
the Federal Republic of Germany to the
International Organizations
Rome

Hinrich THÖLKEN
Ambassador
Permanent Representative of the
Federal Republic of Germany to the
International Organizations
Rome

Isabel ROGOWSKI
Intern
Permanent Representation of the
Federal Republic of Germany
Rome

GHANA

Nii QUAYE-KUMAH
Minister
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Ghana to IFAD
Rome

INDIA

Anurag AGARWAL
Joint Secretary (ACC)
Department of Economic Affairs
Ministry of Finance
New Delhi

INDIA (cont'd)

Sanjeev KUMAR
Second Secretary
Embassy of the Republic
of India
Rome

INDONESIA

Des ALWI
Minister
Deputy Chief of Mission
Deputy Permanent Representative
of the Republic of Indonesia
to IFAD
Rome

Gustaf Daud SIRAIT
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Indonesia
to IFAD
Rome

Yusral TAHIR
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Indonesia
to IFAD
Rome

Lesthio WIBOWO
Staff
Directorate of Economic Development
and Environment
Ministry of Foreign Affairs
Jakarta

Arief RACHMAN
International Cooperation Bureau
Ministry of Agriculture
Jakarta

IRELAND

Aidan FITZPATRICK
Senior Development Specialist/Policy Lead
Economic Inclusion and Resilience Teams
Development Co-operation
Directorate (Irish Aid)
Department of Foreign Affairs
and Trade
Dublin

ITALY

Alberto COGLIATI
Senior Advisor
International Relations Directorate
Department of the Treasury
Ministry of Economy and Finance
Rome

Adriana APOLLONIO
First Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Italian Republic to IFAD
Rome

Maria PENTIMALLI
Officer
Office of Multilateral
Development Co-operation
Directorate General for
Development Co-operation
Ministry of Foreign Affairs and
International Cooperation
Rome

Uliana NAVARRA
Attaché
Alternate Permanent Representative
of the Italian Republic to IFAD
Rome

Tiziana CUOCOLO
Intern
Permanent Representation of the
Italian Republic to the
United Nations Agencies
Rome

JAPAN

Toru HISAZOME
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of Japan to the United Nations Food
and Agriculture Agencies
Rome

Akiko MUTO
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of Japan to the United Nations Food
and Agriculture Agencies
Rome

KENYA

Teresa TUMWET
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Kenya to
the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Harriet NDUMA
First Counsellor
Chargé d'affaires, a.i.
Embassy of the Republic
of Kenya
Rome

KUWAIT

Yousef Ghazi AL-BADER
Regional Manager for Central
Asian and European Countries
Operations Department
Kuwait Fund for Arab
Economic Development
Kuwait City

MEXICO

Martha Elena Federica BÁRCENA COQUI
Embajadora
Representante Permanente de
los Estados Unidos Mexicanos
ante el FIDA
Roma

Benito Santiago JIMÉNEZ SAUMA
Segundo Secretario
Representante Permanente Alterno
de los Estados Unidos Mexicanos
ante el FIDA
Roma

NETHERLANDS

Hans HOOGEVEEN
Ambassador
Permanent Representative
of the Kingdom of the Netherlands
to the United Nations Organizations
for Food and Agriculture
Rome

NETHERLANDS (cont'd)

Frans Van der STRAATEN
Cluster Coordinator, Regional
and Development Banks
International Financial Institutions Division
Multilateral Institutions and
Human Rights Department
Ministry of Foreign Affairs
The Hague

Anne VERSCHOOR
Intern
Permanent Representation of the
Kingdom of the Netherlands to
the United Nations Organizations
for Food and Agriculture
Rome

NIGERIA

Yaya O. OLANIRAN
Minister
Permanent Representative of the
Federal Republic of Nigeria
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

NORWAY

Inge NORDANG
Ambassador
Permanent Representative of the
Kingdom of Norway to IFAD
Rome

Gunnvor BERGE
Counsellor
Deputy Permanent Representative of
the Kingdom of Norway to IFAD
Rome

Ingrid Øilo MARCUSSEN
Intern
Royal Norwegian Embassy
Rome

PAKISTAN

Tanveer AHMED
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the Islamic Republic of Pakistan
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

REPUBLIC OF KOREA

JOO Won Chul
Counsellor (Agricultural Attaché)
Alternate Permanent Representative of the
Republic of Korea to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

SAUDI ARABIA

Mohammed Ahmed M. ALGHAMDI
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of the
Kingdom of Saudi Arabia to FAO
Rome

Salah bin AbdelRazaq AL KHODER
Third Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Kingdom of Saudi Arabia to FAO
Rome

Mansour Mubarak S. AL ADI
Attaché
Alternate Permanent Representative
of the Kingdom of Saudi Arabia to FAO
Rome

SPAIN

Juan Claudio DE RAMÓN JACOB-ERNEST
Primer Secretario
Embajada de España
Roma

SWEDEN

Victoria JACOBSSON
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of Sweden to IFAD
Rome

SWEDEN (cont'd)

Clara AXBLAD
Programme and Policy Officer
Embassy of Sweden
Rome

Jesper Edholm WIDÉN
Intern
Embassy of Sweden
Rome

SWITZERLAND

Liliane ORTEGA
Conseillère
Représentante permanente adjointe
de la Confédération suisse auprès
de la FAO, du FIDA et du PAM
Rome

Thomas HEIMGARTNER
Chargée de programme
Section Programme global
sécurité alimentaire
Direction du développement et
de la coopération (DDC)
Département fédéral des affaires
étrangères
Berne

UNITED ARAB EMIRATES

Yousuf Mohammed BIN HAJAR
Deputy Director
International Financial Relations Department
Ministry of Finance of the
United Arab Emirates
Abu Dhabi

UNITED KINGDOM

Elizabeth NASSKAU
First Secretary
Deputy Permanent Representative of
the United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

UNITED STATES

Nicholas STRYCHACZ
International Economist
Office of International Debt
and Development Policy
Department of the Treasury
Washington, D.C.

Zachary BLACKBURN
Foreign Affairs Officer
Department of State
Washington, D.C.

Thomas M. DUFFY
Counsellor
Chargé d'affaires, a.i.
United States Mission to the
United Nations Agencies for
Food and Agriculture
Rome

Miriam LUTZ
Humanitarian and Development Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the United States of America
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Fabrizio MOSCATELLI
Development Advisor
USAID Bureau for Food Security and
United States Mission to the
United Nations Agencies for
Food and Agriculture
Rome

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)

Elías Rafael ELJURI ABRAHAM
Embajador
Representante Permanente de
la República Bolivariana de Venezuela
ante la FAO y demás Organismos
de las Naciones Unidas
Roma

Porfirio PESTANA DE BARROS
Ministro Consejero
Representante Permanente Alterno de la
República Bolivariana de Venezuela
ante la FAO y demás Organismos
de las Naciones Unidas
Roma

مراقبون صامتون لمناقشات إقليمية

SILENT OBSERVER FOR REGIONAL DISCUSSIONS*
OBSERVATEUR SANS DROIT DE PAROLE LORS DES DISCUSSIONS
RÉGIONALES
OBSERVADOR SIN DERECHO A INTERVENIR PARA LOS DEBATES
REGIONALES

MYANMAR

Lynn Marlar LWIN
Counsellor
Embassy of the Republic
of the Union of Myanmar
Rome

* Pursuant to document EB 2010/101/INF.4/Rev.1: Silent observers at Executive Board proceedings. Paragraph 2 (a).

Liste des documents soumis au Conseil d'administration à sa cent vingt-deuxième session

Cote du document	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 2017/122/R.1/Rev.1	2	Ordre du jour provisoire
EB 2017/122/R.1/Rev.1/Add.1/Rev.2	2	Calendrier de travail de la session
EB 2017/122/R.2 + Add.1	3	Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2018; programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2018 et plan indicatif pour 2019-2020 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA; et rapports de situation sur l'initiative PPTe et le SAFF
EB 2017/122/R.3	3	Rapport du Comité d'audit sur le programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2018, et programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2018 et plan indicatif pour 2019-2020 d'IOE
EB 2017/122/R.4	4	Procès-verbal de la quatre-vingt-dix-neuvième session du Comité de l'évaluation
EB 2017/122/R.5	5	Ressources disponibles pour engagement
EB 2017/122/R.6 + Sup.1 ¹	6 a) i)	Burkina Faso: Projet d'appui à la promotion des filières agricoles
EB 2017/122/R.7	6 a) ii)	Ghana: Programme en faveur des petites entreprises rurales – financement additionnel
EB 2017/122/R.8 + Add.1 + Sup.1 ¹	6 a) iii)	Nigéria: Projet d'amélioration des moyens de subsistance des entreprises familiales dans le delta du Niger
EB 2017/122/R.9	6 b) i)	Éthiopie: Troisième projet de développement des communautés pastorales – financement additionnel
EB 2017/122/R.10	6 b) ii)	Kenya: Programme de développement de l'aquaculture
EB 2017/122/R.11	6 b) iii)	Madagascar: Programme de développement de filières agricoles inclusives
EB 2017/122/R.12 + Add.1 + Sup.1 ²	6 b) iv)	Malawi: Programme d'accès aux services financiers pour les marchés, les petits agriculteurs et les entreprises en milieu rural
EB 2017/122/R.14 + Add.1 + Sup.1 ²		Ouganda: Programme national d'appui à la production d'huile de palme ²

¹ En français seulement

¹ En anglais seulement.

² Retiré de l'ordre du jour.

EB 2017/122/R.15 + Add.1 + Sup.1 ²	6 c) i)	Bangladesh: Renforcement de la résilience des populations vulnérables par l'accès aux infrastructures, l'amélioration des compétences et l'information
EB 2017/122/R.42 ³		Bangladesh: Projet d'appui à la compétitivité de l'agriculture paysanne
EB 2017/122/R.16 ³		Chine: Programme novateur de réduction de la pauvreté: Développement des agroentreprises spécialisées dans le Sichuan et le Ningxia
EB 2017/122/R.17 + Add.1 + Sup.1 ²	6 c) ii)	Inde: Projet d'encouragement aux systèmes d'exploitation agricole résilients aux changements climatiques dans les hautes terres du Nord-Est
EB 2017/122/R.19 + Add.1 + Sup.1 ⁴	6 c) iii)	Népal: Programme de développement du secteur agricole
EB 2017/122/R.20 ⁵		Pakistan: Programme de développement communautaire 2 dans l'Azad Jammu et au Cachemire
EB 2017/122/R.21 ⁵		Philippines: Projet relatif aux partenariats ruraux d'activités agroalimentaires en faveur de la croissance et du développement inclusifs
EB 2017/122/R.22 + Sup.1 ⁶ + Corr.1 ⁴	6 d)	Mexique: Projet d'économie sociale: territoire et inclusion
EB 2017/122/R.23 + Add.1 + Sup.1 ⁴	6 e) i)	Égypte: Projet de promotion de la résilience en milieux désertiques
EB 2017/122/R.24 + Add.1 + Sup.1 ⁴	6 e) ii)	Soudan: Projet de développement intégré de l'agriculture et de la commercialisation
EB 2017/122/R.25	6 e) iii)	Tadjikistan: Projet communautaire d'appui au secteur agricole
EB 2017/122/R.26 + Sup.1 ⁴	6 e) iv)	Turquie: Programme de développement rural des hautes terres
EB 2017/122/R.27 + Add.1 + Sup.1 ⁴	6 e) v)	Ouzbékistan: Projet de diversification et de modernisation de l'agriculture
EB 2017/122/R.28	7 a)	Rapport du Président concernant une proposition de don au titre du guichet mondial/régional à SunDanzer International en faveur des technologies vertes visant à faciliter le développement des chaînes de valeur pour les cultures périssables et les produits d'origine animale
EB 2017/122/R.46	7 b)	Rapport du Président concernant une proposition de don au titre du guichet mondial/régional à Bioversity International pour le recours à la diversité génétique et à la sélection végétale évolutive pour améliorer la résilience des agriculteurs

³ Retiré de l'ordre du jour.

⁴ En anglais seulement.

⁵ Retiré de l'ordre du jour.

⁶ En espagnol seulement

EB 2017/122/R.29	9	Plus de transparence pour un meilleur respect du principe de responsabilité – Plan d'action
EB 2017/122/R.30/Rev.1	10 a)	Rapport du président du Comité d'audit sur la cent quarante-sixième réunion
EB 2017/122/R.31 + Add.1 + Add.2	10 b)	Exposé sur la Politique de placement du FIDA
EB 2017/122/R.32	10 c)	Exposé sur la politique de placement du Fonds fiduciaire du FIDA pour le Plan d'assurance maladie après cessation de service
EB 2017/122/R.33	10 d)	Cadre conceptuel relatif à l'information financière et l'audit des projets financés par le FIDA
EB 2017/122/R.34 + C.R.P.1	10 e)	Approche relative à un cadre de transition
EB 2017/122/R.35	10 f)	Proposition d'amendement de l'Accord portant création du FIDA
EB 2017/122/R.36	10 g)	Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2018
EB 2017/122/R.37	11	Stratégie pour l'établissement du Fonds de financement de l'investissement dans l'agriculture paysanne et les petites et moyennes entreprises rurales (SIF)
EB 2017/122/R.38	12	Rapport du Bureau du Conseil des gouverneurs sur l'examen des pratiques applicables au processus à suivre pour la nomination du Président du FIDA
EB 2017/122/R.39	13 a)	Dates proposées pour les sessions du Conseil d'administration en 2019
EB 2017/122/R.45	13 d)	Rapport de situation sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire
Documents présentés pour information		
EB 2017/122/R.40	14	Synthèse du président de la Consultation: Troisième session de la Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA
EB 2017/122/R.41	15	Programme provisoire des activités de la quarante et unième session du Conseil des gouverneurs
EB 2017/122/R.43	16	Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2017
EB 2017/122/R.44	17	Deuxième phase du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP2) du FIDA – Note conceptuelle

Principe d'adaptation à l'objectif visé

EB 2017 FFP10 (AC/EB)	Rapport de situation sur les arriérés de paiement au titre du principal, des intérêts et des commissions de service
EB 2017 FFP11 (AC/EB)	État des contributions à la Dixième reconstitution des ressources du FIDA
EB 2017 FFP12 (EB)	Activités prévues au niveau mondial, régional et dans le pays
EB 2017 FFP13 (EB) ⁷	Liste des documents soumis au Conseil d'administration à la cent vingt-deuxième session
Notes d'information	
EB 2017/122/INF.1	Dispositions pratiques pour la cent vingt-deuxième session du Conseil d'administration - Renseignements à l'usage des représentants au Conseil d'administration
EB 2017/122/INF.2	Accord de partenariat avec Mars, Incorporated
EB 2017/122/INF.3	Mémoire d'accord entre Heifer Project International et le Fonds international de développement agricole
EB 2017/122/INF.4	Compte rendu conjoint de la collaboration des organisations ayant leur siège à Rome (2017)
EB 2017/122/INF.5	Informations actualisées sur la Journée internationale des envois de fonds à la famille
EB 2017/122/INF.6	Informations actualisées sur la mise en œuvre du Mécanisme pour les réfugiés, les migrants et les déplacés forcés, en faveur de la stabilité rurale (FARMS)
EB 2017/122/INF.7	Lettre d'intention entre l'Association internationale de la sécurité sociale et le Fonds international de développement agricole

⁷ En anglais seulement.

Cote du document:	<u>EB 2017/122/R.1/Rev.2</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>2</u>
Date:	<u>11 décembre 2017</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Investir dans les populations rurales

Ordre du jour

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsable pour les questions techniques et la transmission des documents:

William Skinner
Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Ordre du jour

I. Points de l'ordre du jour pour approbation, examen ou confirmation³

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour [A]

Par souci de clarté, une lettre indiquant l'action demandée au Conseil figure à côté de chaque point de l'ordre du jour, à savoir:

[A] = pour approbation
 [E] = pour examen
 [C] = pour confirmation
 [I] = pour information
3. Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2018; programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2018 et plan indicatif pour 2019-2020 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, rapports de situation sur l'Initiative PPTE et le SAFP [A]
4. Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la quatre-vingt-dix-neuvième session [I]
5. Ressources disponibles pour engagement [A]
6. Propositions de projet/programme soumises à l'attention du Conseil d'administration [A]
 - a) Afrique de l'Ouest et du Centre
 - i) Burkina Faso: Projet de promotion des chaînes de valeur agricoles (PAPFA)
 - ii) Ghana: Mémoire du Président: Programme en faveur des petites entreprises rurales – financement additionnel
 - iii) Nigéria: Projet d'amélioration des moyens de subsistance des entreprises familiales dans le delta du Niger
 - b) Afrique orientale et australe
 - i) Éthiopie: Mémoire du Président: Troisième projet de développement des communautés pastorales – financement additionnel
 - ii) Kenya: Programme de développement de l'aquaculture
 - iii) Madagascar: Programme de développement de filières agricoles inclusives
 - iv) Malawi: Programme d'accès aux services financiers pour les marchés, les petits agriculteurs et les entreprises en milieu rural
 - c) Asie et Pacifique
 - i) Bangladesh: Renforcement de la résilience des populations vulnérables par l'accès aux infrastructures, l'amélioration des compétences et l'information (PROVAT³)
 - ii) Inde: Projet d'encouragement aux systèmes d'exploitation agricole résilients aux changements climatiques dans les hautes terres du Nord-Est

³ La section I de l'ordre du jour comprend en outre un certain nombre de points présentés pour information, qui seront examinés durant la session du Conseil d'administration.

- iii) Myanmar: Informations actualisées sur le Projet de promotion des agro-industries dans les États de l'Est [E]
 - iv) Népal: Programme de développement du secteur agricole
 - d) Amérique latine et Caraïbes
 - Mexique: Projet d'économie sociale: territoire et inclusion
 - e) Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe
 - i) Égypte: Projet de promotion de la résilience en milieux désertiques (Projet PRIDE)
 - ii) Soudan: Projet de développement intégré de l'agriculture et de la commercialisation
 - iii) Tadjikistan: Projet communautaire d'appui au secteur agricole
 - iv) Turquie: Programme de développement rural des hautes terres
 - v) Ouzbékistan: Projet de diversification et de modernisation de l'agriculture
- 7. Propositions portant sur des dons d'un montant élevé:
 - a) Rapport du Président concernant une proposition de don au titre du guichet mondial/régional à SunDanzer International en faveur des technologies vertes visant à faciliter le développement des chaînes de valeur pour les cultures périssables et les produits d'origine animale [A]
 - b) Bioversity International: recours à la diversité génétique et à la sélection végétale évolutive pour améliorer la résilience des agriculteurs [A]
- 8. Rapport sur la visite de pays effectuée en 2017 par le Conseil d'administration du FIDA au Bangladesh [E]
- 9. Plus de transparence pour un meilleur respect du principe de responsabilité – plan d'action [A]
- 10. Questions financières
 - a) Rapport du président du Comité d'audit sur la cent quarante-sixième réunion [E]
 - b) Exposé sur la Politique de placement du FIDA [A]
 - c) Exposé de la politique de placement du Fonds fiduciaire du FIDA pour le Plan d'assurance maladie après la cessation de service [A]
 - d) Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA [A]
 - e) Cadre de transition [A]
 - i) Approche relative à un cadre de transition
 - ii) Modifications apportées aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA
 - f) Proposition d'amendement de l'Accord portant création du FIDA [A]
 - g) Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2018 [C]

11. Stratégie pour l'établissement du Fonds de financement de l'investissement dans l'agriculture paysanne et les petites et moyennes entreprises rurales [A]
 12. Rapport du Bureau du Conseil des gouverneurs sur l'examen des pratiques applicables au processus à suivre pour la nomination du Président du FIDA [A]
 13. Questions diverses
 - a) Dates proposées pour les sessions du Conseil d'administration en 2019 [A]
 - b) Compte rendu des résultats de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP23) tenue à Bonn [I]
 - c) Informations actualisées sur la négociation relative à l'accord cadre d'accréditation auprès du Fonds vert pour le climat [I]
 - d) Rapport de situation sur la coopération Sud-Sud et triangulaire [I]
 - e) Comptes rendus conjoints sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome (2017)
 - f) Aperçu oral de la mise en œuvre de la résolution des Nations Unies sur l'âge réglementaire du départ à la retraite [I]
-

II. Documents présentés pour information [I]

Les documents présentés pour information ne seront examinés en session du Conseil d'administration que si la direction l'estime nécessaire ou si un représentant au Conseil le demande expressément. De telles demandes doivent être transmises par écrit au Secrétaire du FIDA au plus tard une semaine avant la session du Conseil.

Le calendrier de travail, qui ne comprend que les points de l'ordre du jour à examiner pendant la session du Conseil (à savoir les points présentés pour approbation, examen ou confirmation et les documents présentés pour information lorsque le Conseil a reçu une demande écrite en ce sens), sera mis en ligne sur le site web du FIDA deux semaines avant la session.

14. Synthèse du président de la Consultation: Troisième session de la Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA
 15. Programme provisoire des activités de la quarante et unième session du Conseil des gouverneurs
 16. Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2017
 17. Deuxième phase du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne du FIDA (ASAP2) – Note conceptuelle
-

III. Informations données dans le cadre du principe d'adaptation à l'objectif visé

En vertu du principe d'adaptation à l'objectif visé approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2013 (EB 2013/110/R.4), les documents suivants seront disponibles sur le site web du FIDA ainsi que sur la plateforme interactive réservée aux États membres. Si un représentant au Conseil d'administration en fait la demande, ces informations pourront être discutées dans le cadre d'un point additionnel inscrit à l'ordre du jour.

18. Rapport de situation sur les arriérés de paiement au titre du principal, des intérêts et des commissions de service

19. État des contributions à la Dixième reconstitution des ressources du FIDA
 20. Activités prévues aux niveaux mondial, régional et national
-

IV. Notes d'information

- a) Dispositions pratiques concernant la cent vingt-deuxième session du Conseil d'administration
- b) Accord de partenariat avec Mars, Incorporated
- c) Mémoire d'accord avec Heifer Project International
- d) Informations actualisées sur la Journée internationale des envois de fonds à la famille
- e) Informations actualisées sur le Mécanisme pour les réfugiés, les migrants et les déplacés forcés, en faveur de la stabilité rurale (FARMS)
- f) Lettre d'intention entre le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS)